

### ACTES UNILATÉRAUX

La norme-reflet : réflexions sur les rapports spéculaires entre normes juridiques

### CONTENTIEUX

« Simplifier n'est pas juger »

Les sentences arbitrales du commerce international concernant les personnes publiques

Enquête sur un arrêt fantôme

### DROITS ET LIBERTÉS

Les crèches de Noël : entre cultuel et culturel

### POLICE

Le dispositif national de gel des avoirs

### CHRONIQUES

- Droit administratif et droit de l'Union européenne
- Droit administratif et droit constitutionnel

### DOSSIER

## Les réformes de la juridiction administrative en 2016

### DOSSIER

## Les réformes économiques récentes et le droit public

### DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

L'abrogation différée d'une disposition législative par le Conseil constitutionnel

### DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

Jurisprudence de la Cour administrative fédérale d'Allemagne : le droit disciplinaire des fonctionnaires





**DIRECTION**

Directeurs :  
Pierre Delvolvé et Pierre Bon

Secrétaire général :  
Dominique Pouyaud  
Professeur à l'Université  
Paris Descartes

Secrétaire général adjoint :  
Coralie Mayeur-Carpentier  
Maître de conférences  
à l'Université de Franche-Comté

31-35, rue Froidevaux,  
75685 Paris cedex 14  
E-mail : rfdadalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Philippe Déroche

**ÉDITION**

Secrétaire de rédaction :  
Marie Thomas  
Tél. rédaction : 01 40 64 12 81  
Fax : 01 40 64 54 66  
E-mail : m.thomas@dalloz.fr  
Chargé d'édition numérique :  
Jean-Marc Pastor

**ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS**

Directrice des abonnements :  
Yvette Nay

80, avenue de la Mame -  
92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92

**Responsable relation clients :**

Ginette N'koua  
Tél. : 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn)

Revue bimestrielle (6 numéros par an)  
Prix de l'abonnement 2017 TTC (1 an) :  
France 398,19 €  
DOM 414,31 €  
Étranger 418,61 €  
Prix au numéro : 83,72 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

**ÉDITIONS DALLOZ**

Société par actions simplifiée  
au capital de 3 956 040 euros  
Siège social :  
31-35 rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811 Z  
TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1018 T 83763  
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par JOUVE  
1, rue du Dr Sauvé - 53100 Mayenne  
Dépôt légal : mars 2017

**DOSSIER**

**1**

**Les réformes de la juridiction administrative en 2016**

Introduction générale  
par Bernard STIRN ..... 1

Autonomiser le statut des juges administratifs pour mieux garantir leur indépendance  
par David MOREAU ..... 5

Déontologie du juge administratif  
par Christian VIGOUROUX ..... 8

Télérecours : la dématérialisation devient obligatoire devant les juridictions administratives pour les avocats et les administrations  
par Laurence HELMLINGER ..... 12

De nouvelles règles en matière de compétence et de procédure administrative contentieuse  
par Odile PIERART ..... 16

Innovations : la médiation et l'action collective en droit administratif  
par Xavier DOMINO ..... 19

Les juridictions sociales : vers un grand *aggiornamento* ?  
par Maud VIALETES ..... 25

Conclusion : le regard de l'avocat  
par Hélène FARGE ..... 29

**DOSSIER**

**33**

**Les réformes économiques récentes et le droit public**

Les libertés économiques  
par Pierre DELVOLVÉ ..... 33

Les attributions des autorités de régulation économique  
par Thomas PEZ ..... 42

Les entreprises liées aux personnes publiques  
par Claudie BOITEAU ..... 57

La réglementation des professions  
par Sophie NICINSKI ..... 68

Libéralisation ou planification ?  
par François BLANC ..... 76

**RUBRIQUES**

**85**

**ACTES UNILATÉRAUX**

La norme-reflet  
Réflexions sur les rapports spéculaires entre normes juridiques  
par François BRUNET ..... 85

**CONTENTIEUX**

« Simplifier n'est pas juger »  
Le juge et la simplification du droit  
par Charles TOUBOUL ..... 105

Les sentences arbitrales concernant les personnes publiques en matière de commerce international : le contrôle du juge administratif  
Note sous Conseil d'État, assemblée, 9 novembre 2016, Société Fosmax LNG, n° 388806  
par Benoît DELAUNAY ..... 111

Enquête sur un arrêt fantôme  
À propos de la « lecture » des décisions juridictionnelles  
par Jean-Paul NEGRIN ..... 118

**DROITS ET LIBERTÉ**

Les crèches de Noël  
Entre cultuel et culturel  
Note sous Conseil d'État, assemblée, 9 novembre 2016, Fédération départementale des libres penseurs de la Seine-et-Marne, n° 395122 et Fédération de la libre pensée de Vendée, n° 395223  
par Jean MORANGE ..... 127

**POLICE**

Le dispositif national de gel des avoirs : discrète mais contestable mesure de police administrative en matière de lutte contre le terrorisme  
par Delphine BURRIEZ ..... 139

**DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE**

Chronique de droit administratif et droit de l'Union européenne  
1<sup>er</sup> juillet 2016 - 1<sup>er</sup> décembre 2016  
par Laure CLÉMENT-WILZ,  
Francesco MARTUCCI  
et Coralie MAYEUR-CARPENTIER ..... 155



### DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

**L'abrogation différée d'une  
disposition législative par le Conseil  
constitutionnel : que faire en cas  
de retard du législateur ?**  
par Florent TAP ..... **171**

**Chronique de jurisprudence**  
par Agnès ROBLOT-TROIZIER  
et Guillaume TUSSEAU ..... **182**

### DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

**Jurisprudence de la Cour  
administrative fédérale d'Allemagne  
(Bundesverwaltungsgericht)**  
**Le droit disciplinaire des fonctionnaires**  
par Ulf DOMGÖRGEN ..... **199**

### TABLES



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletable sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

#### ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.